

Commandement de land – Rhénanie du Nord-Westphalie



Avis succinct

**39^e concours militaire international de
Mönchengladbach (IMM)**

30 septembre 2023

Mönchengladbach, château de Rheydt



Avis succinct pour le 39^e concours militaire international de Mönchengladbach (IMM)

1. Généralités

Le concours international militaire de Mönchengladbach (IMM) est le plus ancien concours polyvalent organisé de manière régulière dans la Bundeswehr (sauf en 2020 en raison de la covid-19). Il s'agit cette année de sa 39^e édition. L'IMM est une épreuve exigeante qui nécessite non seulement force et condition physique mais aussi ingéniosité. Différentes capacités et aptitudes sont requises. Pour participer au concours, être militaire et en pleine forme ne suffit pas.

2. Organismes

Commandement de land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et section de Rhénanie-du-Nord-Westphalie de l'Association des réservistes de la Bundeswehr.

3. Préparation et exécution

Commandement de land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et section du bas Rhin de l'Association des réservistes de la Bundeswehr, avec le soutien notamment de l'Agence fédérale de secours technique, de la Croix-Rouge allemande et de l'association de secourisme Johanniter-Unfall-Hilfe de Mönchengladbach.

4. Participants

Le concours s'adresse aux réservistes et militaires de la Bundeswehr, aux militaires et réservistes étrangers ainsi qu'aux membres d'autorités et d'organisations remplissant des missions de sécurité.

5. Patronage

Felix Heinrichs, maire de la ville de Mönchengladbach.

6. Date du concours

30 septembre 2023.

7. Arrivée

Indépendamment des heures de départ attribuées, les équipes participant au concours doivent arriver et se présenter le vendredi 29 septembre 2023 avant 20 h 00 ou le samedi 30 septembre 2023 avant 07 h 00.

8. Cellule d'accueil

Bezirkssportanlage Geneicken, Schlossstraße 330, D-41238 Mönchengladbach.

9. Composition des équipes

Une équipe est toujours composée de quatre (4) compétiteurs. Les équipes mixtes sont possibles et même souhaitables. Le statut de l'équipe pour la catégorie concernée est à indiquer de manière définitive au moment de l'inscription.

La composition des équipes n'est soumise à aucun critère de grade ni de sexe. Selon les possibilités, les équipes qui se présentent incomplètes peuvent éventuellement être complétées par d'autres compétiteurs de manière traditionnelle auprès de la cellule d'accueil. Cependant, seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ. Le nombre d'équipes est limité à cinquante (50).

10. Disciplines du concours

Tir, connaissances militaires générales, politique de sécurité, franchissement d'obstacles, premiers secours, escalade, navigation en canot pneumatique et autres tâches d'équipe.

11. Catégories et prix

Des coupes sont décernées pour les 1^{re}, 2^e et 3^e places dans les sept (7) catégories suivantes : vainqueur au classement général, équipes étrangères (militaires d'active), équipes étrangères (réservistes), Bundeswehr (militaires d'active), Bundeswehr (réservistes), police/douanes/justice et Agence fédérale de secours technique/sapeurs-pompiers/services de secours.

Le vainqueur au classement général reçoit en outre le prix de la ministre fédérale de la Défense et la meilleure équipe étrangère (qu'elle soit composée de militaires d'active ou de personnel de réserve) celui du maire de la ville de Mönchengladbach.

12. Tenue/équipement

Militaires de la Bundeswehr : tenue de combat conformément au règlement général A1-2630/0-9804 ; militaires des nations amies : conformément à la réglementation nationale sur le port de la tenue. Organisations civiles : tenue robuste conformément au code vestimentaire de l'organisation.

Pour transporter les pièces d'équipement fournies par l'organisateur, chaque équipe doit emporter un sac à dos d'un volume d'environ 65 litres. La marche s'effectue sans armes et sans paquetage.

Une deuxième tenue de combat/tenue de service est fortement recommandée pour la cérémonie de remise des prix.

13. Inscriptions

Jusqu'au **8 septembre 2023** sur la page d'accueil du concours www.imm-bundeswehr.de

La participation étant limitée à cinquante (50) équipes, les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Les inscriptions effectuées après la date indiquée ne pourront être prises en compte. Les équipes inscrites sont averties par écrit et reçoivent des informations complémentaires.

Les réservistes de la Bundeswehr s'inscrivent en outre par l'intermédiaire de leur sous-officier supérieur responsable des questions relatives aux réservistes.

14. Alimentation

L'alimentation est fournie conformément à l'inscription (selon le statut, à titre onéreux).

15. Hébergement

Pour les nuitées, un nombre limité de places est mis gratuitement à disposition dans des tentes collectives sur le site du complexe sportif « Bezirkssportanlage Geneicken » ; l'attribution des places s'effectue dans l'ordre de réception des inscriptions. Aucun lit de camp n'est mis à disposition ! Veuillez apporter un sac de couchage et un tapis de sol. Vous pouvez aussi monter votre propre tente sur la

pelouse du complexe sportif. Il est possible d'utiliser les douches du complexe. D'autres possibilités sont à explorer de manière autonome.

16. Frais d'inscription

Aucuns frais d'inscription ne sont perçus.

17. Remarques à l'attention des réservistes

Après réussite de l'inscription, la convocation des réservistes de la Bundeswehr disponibles du point de vue du droit militaire est effectuée exclusivement par le commandement de land de Rhénanie du Nord-Westphalie. À cet effet, il incombe au sous-officier supérieur responsable des questions relatives aux réservistes de transmettre les informations nécessaires au commandement de land de Rhénanie du Nord-Westphalie immédiatement après l'inscription.

18. Remarques à l'attention des militaires d'active

Les militaires de la Bundeswehr participants présentent l'avis d'accord de leur supérieur hiérarchique. Le décompte des frais de déplacement est effectué par les unités d'origine.

19. Remarques à l'attention des militaires étrangers

Nous attirons l'attention sur le fait que la convention OTAN sur le statut des forces s'applique aux militaires et réservistes d'États membres de l'OTAN.

En cas d'acceptation de votre participation, nous vous prions en outre, conformément à votre procédure de contrôle des visites, de bien vouloir déposer une demande de visite ou une demande d'entrée sur le territoire par l'intermédiaire de votre attaché militaire compétent.

Sous réserve de modifications

Vous trouverez la version la plus récente de cet avis ainsi que des informations complémentaires sur le concours à l'adresse www.imm-bundeswehr.de



imm-bundeswehr.de

